

GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT

Universal Consumer Products, Inc. (le « garant ») garantit que son produit de câble pour garde-corps (« produit ») doit être exempt de tout défaut matériel de fabrication dans des conditions d'utilisation, d'installation et d'entretien normales conformément aux spécifications du produit et aux procédures décrites dans les instructions d'installation et d'entretien pour une période de dix (10) ans à partir de la date d'achat. Cette garantie s'applique seulement à l'acheteur original du produit utilisé dans une application résidentielle (« acheteur »).

Exclusions : Cette garantie ne couvre pas (et le garant n'assume aucune responsabilité par rapport à ceux-ci) les dommages ou les blessures causés par, ou liés à :

- Défaut de l'acheteur de respecter les procédures ou précautions de sécurité liées à l'utilisation, l'entretien ou la manipulation du produit.
- Tout produit dont le marqueur d'identification a été modifié, trafiqué, abîmé ou retiré.
- Tout produit assujéti à un entretien ou des réparations inadéquats ou incorrects.
- Tout produit endommagé par négligence, accident, mauvaise manipulation, abus, installation fautive, ou qui a autrement été entretenu, manipulé ou utilisé sans respecter les procédures décrites dans les instructions, ou de façon à enfreindre les spécifications du produit ou les codes du bâtiment locaux.
- L'usure normale du produit.

LIMITES DE GARANTIE

Si le produit est défectueux, le garant vous enverra de nouvelles pièces sans frais, si le produit a été bien entretenu et utilisé comme prévu conformément aux instructions du fabricant et à nos spécifications standard. Les dommages causés par un des éléments suivants ne seront pas considérés comme une défectuosité du produit dans les présentes : vieillissement climatique, égratignure, décoloration, ternissement, exposition à des éléments corrosifs ou contaminés (comme la pulvérisation d'eau saline, l'air salin, les produits chimiques et la pollution), vandalisme, oxydation de surface, tassement, rétrécissement structurel, ou déformations ou expansions de la propriété ou de structures de la propriété sur laquelle le produit est installé. La décoloration du produit ne doit pas être considérée comme une défectuosité en vertu de la présente garantie limitée.

PROCÉDURES RELATIVES À LA GARANTIE

Tous les produits sont couverts par une garantie limitée de 10 ans à partir de la date d'achat. Cette garantie exige l'enregistrement du produit dans l'année suivant la date d'achat. Si l'enregistrement n'est pas effectué dans un délai d'une (1) année suivant l'achat original, LA GARANTIE SERA ANNULÉE.

CETTE GARANTIE VIENT AUTOMATIQUÉMENT À ÉCHÉANCE. LE GARANT SE RÉSERVE LE DROIT D'APPORTER TOUT CHANGEMENT À LA POLITIQUE DE LA GARANTIE, À TOUT MOMENT, SANS PRÉAVIS.

LE GARANT NE FAIT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE PAR RAPPORT À LA VALEUR MARCHANDE OU L'APTITUDE À L'EMPLOI DU PRODUIT À UNE FIN PARTICULIÈRE. AUCUNE AUTRE GARANTIE N'EST FAITE AU-DELÀ DE LA DESCRIPTION DES PRÉSENTES.